



## Bourse de perfectionnement linguistique

La **bourse de perfectionnement linguistique** est au montant de **1 500\$**. Elle a pour but de contribuer à défrayer les coûts, en tout ou en partie, d'une activité de perfectionnement linguistique pour un professionnel de la santé et des services sociaux qui désire améliorer ses habiletés à parler le français.

### Description :

Les candidats doivent démontrer que la bourse leur permettra d'augmenter leurs capacités à offrir des services en français. La formation est choisie par le professionnel en fonction de ses besoins, ses disponibilités et son style d'apprentissage. La formation peut être offerte en personne (tutorat, cours traditionnel, groupe de discussion), à distance (cours de langue à distance) ou en ligne (formation linguistique sur internet).

### Critères de sélection :

Suite à l'examen des demandes de soutien reçues, l'octroi de la bourse sera décidé au mérite. Le comité de sélection est composé d'anciens récipiendaires, de professionnels de la santé du Nunavut et d'un membre du conseil d'administration du RÉSEFAN. Le comité de sélection fondera sa décision sur les critères suivants :

- La pertinence du perfectionnement proposé en regard à ses compétences linguistiques actuelles;
- Sa pertinence en regard des conditions et besoins de son milieu de travail;
- L'amélioration à l'offre de services en français au Nunavut que ce perfectionnement peut représenter;
- Les professionnels de la santé ou des services sociaux faisant partie d'une organisation professionnelle seront priorisés;
- Les professionnels de la santé ou des services sociaux n'ayant jamais reçu de bourse de perfectionnement seront priorisés.

### Conditions d'admissibilité :

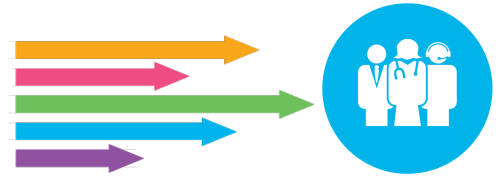
Pour qu'une nomination soit prise en considération, le candidat doit satisfaire les critères suivants :

- Le candidat ou la candidate doit être un professionnel de la santé (physique ou mentale) ou un professionnel des services sociaux résidant et exerçant sa profession au Nunavut;
- Le candidat ou la candidate doit être motivé(e) à apprendre le français;
- Le candidat doit présenter sa demande en respectant les modalités précisées ci-après.

### Frais admissibles :

La bourse octroyée peut servir à défrayer (en tout ou en partie) les dépenses suivantes occasionnées par le projet de perfectionnement:

1. Frais d'inscription, de scolarité ou de formation;
2. Livres et autres fournitures.



Si la somme des dépenses est inférieure au montant de la bourse, la différence pourra être utilisée pour compenser le temps du professionnel.

**Date limite et dépôt :**

**Date limite : 20 février 2022, à minuit | Formulaire sur <http://www.resefan.ca/fr/bourses-du-resefan>**

**Pour information ou pour soumettre votre formulaire : [info@resefan.ca](mailto:info@resefan.ca)**

**Conditions d'octroi :**

- La bourse de perfectionnement linguistique sera versée sur présentation de la preuve d'inscription qui devra être fournie au plus tard deux semaines après l'annonce du récipiendaire de la bourse.
- Au terme de l'activité de perfectionnement, la personne bénéficiant d'une bourse doit présenter une attestation de complétion de la formation telle qu'un certificat ou un diplôme émit par l'organisation offrant la formation.
- Le récipiendaire devra aussi remplir un sondage sur l'application de ses nouvelles connaissances dans son quotidien.